



Benoît TESTE Secrétaire Général BT/NO/19.20/080

Fédération Syndicale Unitaire

104 rue Romain Rolland - 93260 Les Lilas - Tél : 01 41 63 27 30 – Fax : 01 41 63 15 48 Email : fsu.nationale@fsu.fr - Site web : www.fsu.fr

Monsieur Olivier Véran Ministre des Solidarités et de la Santé

Monsieur Jean-Michel Blanquer Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse

Madame Nicole Belloubet Ministre de la Justice

Monsieur Gérald Darmanin Ministre de l'Action et des Comptes publics

Les Lilas le 10 juin 2020

Objet : reconnaissance des diplômes d'Etat du travail social au niveau II, catégorie A type, prime Covid 19

Madame la Ministre,

Messieurs les Ministres,

Depuis les années 90, les assistant.es de service social, éducateur.trice.s spécialisé.es, conseiller.es en économie sociale et familiale, éducateur.trice.s de jeunes enfants et éducateur.trice.s techniques se battent pour une reconnaissance de leurs diplômes d'Etat à la hauteur de leur nombre d'années d'études, soit 3 années post-bac pour un grade licence. A la PJJ, les éducateur.trice.s revendiquent une revalorisation statutaire à la hauteur de leur niveau de recrutement et de leur formation.

Les gouvernements successifs n'ont pas répondu aux revendications de ces métiers majoritairement féminins. Dans la Fonction publique, ils ont construit un déroulement de carrière au sein de la catégorie A mais doté de grilles spécifiques de rémunérations qui ne correspondent pas au niveau de qualifications de ces professionnel-les. Cette situation issue de la négociation PPCR est une trop petite avancée. Elle ne peut en aucun cas rester satisfaisante en l'état et n'est surtout pas à la hauteur des enjeux et des attentes des personnels.

Au cours des années 2000 ces diplômes d'Etat ont été réformés dans le cadre de la réforme Licence- Master-Doctorat (LMD). Il leur a été alors attribué une reconnaissance équivalent à 180 crédits européens (ECTS), qui correspondent au nombre de crédits nécessaires à l'obtention d'une licence et donc d'un diplôme de niveau II. Mais ils n'ont pas bénéficié pour autant de la reconnaissance au grade licence comme c'est pourtant le cas dans tous les autres pays de l'Union Européenne. C'est injuste et incompréhensible.

La dernière réforme d'août 2018 a enfin conduit à l'inscription de ces diplômes au grade de licence, niveau II de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation. Cependant seul.es les professionnel-les diplômé.es à

compter de 2021 bénéficieront de cette reconnaissance. C'est un nouveau camouflet pour les professionnel·les déjà en exercice qui marque, si ce n'est le mépris, le désintérêt du gouvernement pour ces professions.

Les réformes successives de ces diplômes n'ont pas modifié de manière substantielle les fondements des formations de ces professions. Elles s'appuient toujours sur un socle large de sciences sociales, de législation, de droit, de santé. Au quotidien, ces travailleuses-eurs sociales-aux font et ont toujours fait preuve d'ingéniosité, de créativité, d'une capacité d'analyse des situations et de prises de décisions qui les rend autonomes quel que soit le cadre d'emploi d'exercice. Porteuses-eurs de la cohésion sociale, elles et ils s'adaptent aux réalités du terrain, aux contraintes de la société, aux besoins repérés et ce malgré la multiplication des politiques sociales parfois incohérentes ou inadaptées aux réels besoins des populations.

En décidant de ne reconnaître le grade licence qu'aux diplômé·es qui achèveront leurs études en 2021, le gouvernement nie par là-même les compétences de toutes et tous les professionnel·les actuellement en activité !

Au cours de la période de pandémie et de confinement, les travailleuses-eurs sociales-aux ont à nouveau fait preuve d'un engagement professionnel sans faille. Elles et ils ont démontré leur sens du service public et leur sens des responsabilités pour assurer la permanence de leurs missions de service public auprès des personnes vulnérables.

De par leurs interventions au quotidien, les travailleuses-eurs sociales-aux jouent un rôle de prévention auprès des populations les plus en difficultés, de même leur présence a été indispensable durant la pandémie.

Les professionnel·les de l'éducatif et du social ont su adapter, malgré un contexte souvent difficile, leurs interventions pour assurer la permanence de l'accompagnement et la veille sociale et éducative en faveur de la population ; ceci parfois même au détriment de leur propre sécurité lorsque leurs missions étaient incompatibles avec le respect strict des gestes barrières.

Dans ses allocutions, le président de la République a reconnu l'engagement des travailleuses-eurs sociales- aux et l'importance de leur rôle dans la période.

Dans la période « post-pandémie » qui va s'ouvrir, le rôle des travailleuses-eurs sociales-aux continuera d'être essentiel auprès de la population. Leur action sera déterminante dans l'accompagnement et la prise en charge des personnes qui seront touchées de plein fouet par la crise économique et sociale.

Il est donc indispensable d'améliorer la reconnaissance et les conditions de rémunérations de ces professionnel·les afin de rendre à nouveau attractives les filières du social et de l'éducatif qui aujourd'hui souffrent de désaffection.

C'est pourquoi, il est indispensable qu'enfin leurs revendications historiques soient satisfaites et que toutes et tous accèdent à la reconnaissance du grade licence conjointement à la revalorisation de leurs grilles de carrière.

De plus, les travailleuses et travailleurs du social doivent être reconnu·es dans l'engagement dont elles/ils ont fait et font preuve pendant cette pandémie au même titre que d'autres professions du *care*. Outre l'augmentation des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions, la FSU demande que les travailleuses et travailleurs du social ne soient pas oublié·es des réformes à venir.

C'est pourquoi la FSU revendique :

- La reconnaissance au grade licence de tous·tes les assistant·es de service social, éducateur·trice·s spécialisé·es, conseiller·es en économie sociale et familiale, éducateur·trice·s de jeunes enfants et éducateur·trice·s techniques diplômé·es avant 2021.
- La revalorisation de leurs grilles de rémunération par leur intégration dans la Catégorie A type.
- L'octroi pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs du social d'une prime reconnaissant l'engagement professionnel de toutes et tous pour assurer la continuité du service public

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, Messieurs les Ministres, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Benoît TESTE
Secrétaire Général de la FSU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Benoît Teste', with a long horizontal flourish extending to the right.